

# ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE



## COMPTE RENDU

---

### CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024



REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----

DEPARTEMENT DES YVELINES  
-----

**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE  
DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE**  
-----

Le Conseil Syndical de l'Association Syndicale Autorisée du Parc de Maisons-Laffitte s'est réuni mercredi 20 novembre 2024 à 20h30, dans la salle Raymond WAGREZ, au siège de l'association, sous la présidence de Monsieur François LEJEALLE, président.

**PRÉSENTS :**

Patricia BUTEL (syndic)  
Frédéric CERTAIN (syndic)  
Jean-Jacques CHIOZZI (vice-président)  
Jean-Michel DEBRAT (syndic suppléant)  
Frédéric DELMAS (syndic)  
Jean-Luc GAYET (syndic)  
Serge GODAERT (maire-adjoint)  
Claude KOPELIANSKIS (maire-adjoint)  
François LEJEALLE (président)  
Pierre LIEBAERT (syndic)  
Sabine MARNIQUET (syndic)  
Natacha MONNET (syndic)  
Nathalie PASSEDOUET (syndic)  
Jean-Luc POTTIER (syndic)  
Philippe TROUKENS (syndic)

**REPRÉSENTÉS :**

Sophie YOLDJOGLOU (syndic suppléant) représentée par Jean-Jacques CHIOZZI

**EXCUSÉS :**



Le quorum (au moins sept syndics présents ou représentés) étant dépassé, Monsieur François LEJEALLE déclare la séance ouverte à 20h30

### Approbation du projet de compte rendu de la précédente réunion du Conseil Syndical

François LEJEALLE porte au vote le projet de compte rendu de la réunion du Conseil syndical du mercredi 26 juin 2024, tel qu'il a été transmis avec l'ordre du jour.

*Le compte rendu du Conseil du mercredi 26 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.*

### RAPPORT DES COMMISSIONS

#### **I. BUDGET-FINANCES – Pierre LIEBAERT**

##### ❖ **Approbation de la décision modificative n°1 2024**

Pierre LIEBAERT présente les modifications apportées aux prévisions budgétaires de l'exercice avec le projet de Décision Modificative (DM).

Les principaux éléments à retenir de cette DM :

- La capacité d'autofinancement augmente,
- En section d'investissement, les arbitrages prévus lors du Budget Supplémentaire (BS) sont maintenus avec la consommation d'une partie des excédents,
- Le chapitre opération pour la restauration des Caves du Nord sera juste à l'équilibre sur cet exercice. Il convient de rappeler que sur les 3 tranches annuelles de travaux, le reste à charge est de 143 000 €.

Le résultat de tout cela est que la consommation des excédents s'élève à 324 000 €. A ce stade, il n'y a pas de nécessité de recourir à un emprunt et ce ne sera peut-être pas le cas si le déroulé des opérations pour la restauration des Caves du Nord se passe bien.

Toutefois, il faudra être vigilant sur le montant du fonds de roulement.

Pierre LIEBAERT présente ensuite les grandes masses de cette DM.

#### **Section fonctionnement**

---

##### Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses sont en hausse de 2 243 € (hors autofinancement) liée à l'ajustement de diverses dépenses telles que :

- La sculpture sur le chêne de l'avenue Lafayette pour 12 000 €
- Les dépenses d'entretien du patrimoine arboré + 10 000 €. Ce qui porte ce poste budgétaire à un niveau élevé mais pour rappel, une campagne de sécurisation a été réalisée cette année avec l'élagage des arbres proches de lignes électriques aériennes basse tension
- Les réparations de matériels + 15 000 €
- La prévision de crédits budgétaires de 10 000 € au chapitre dépenses imprévues
- Une économie est réalisée sur les charges de personnel, du moins cette année, avec le poste de garde qui avait été budgété.

Le total des dépenses de fonctionnement après DM est de 1 680 243 € (hors autofinancement).



### Les recettes de fonctionnement

Elles sont en légère hausse de 7 851 €. En effet, la DM modifie, à la marge, les prévisions de recettes suivantes :

- Remboursements sur rémunération de personnel
- Redevances de stationnement
- Redevance pour tournage
- Redevances syndicales
- Loyers
- Autres produits

Le total des recettes de fonctionnement après DM est de 1 959 661 €.

L'autofinancement augmente de 5 608 € et passe de 273 810 € à 279 418 €.

## **Section investissement**

---

### **Hors Caves du Nord**

#### Les recettes d'investissement :

Les recettes sont en hausse de 20 000 € avec :

- La subvention de 10 000 € de la Région pour l'achat du triporteur électrique (dans le cadre du budget participatif écologique)
- La participation de la Ville pour le financement de la sécurisation des allées cavalières fixée à 10 000 €.

Ce qui porte le total des recettes d'investissement hors Caves du Nord à 521 718 €.

#### Les dépenses d'investissement

Ces dépenses sont en baisse de 16 460 €, principalement due aux éléments suivants :

- Baisse des dépenses de logiciels - 1 500 €
- La sculpture du chêne avenue Lafayette + 12 000 €
- L'ajustement des dépenses en matériels et outillages : - 9 300 €
- La baisse des dépenses pour les travaux d'isolation et de rénovation du bâtiment avenue Cuvier : - 17 000 €

Le total des dépenses d'investissement hors Caves du Nord à 844 850 €.

Ces travaux induisent une consommation des excédents de 343 132 €.

### **Restauration des Caves du Nord**

Cette année, le niveau de subvention à percevoir a été une bonne nouvelle avec le financement de la fondation du patrimoine et la part de la subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) fixée à 60 %.

Le solde du chapitre opération est proche de l'équilibre mais il faut garder en tête les 143 000 € en fonds propres déjà versés sur les 3 derniers exercices.

L'excédent cumulé après DM s'élève à 392 803 €.



*Après en avoir délibéré, le conseil décide d'adopter la DM 2024 arrêtée en dépenses et en recettes comme suit :*

Investissement

Dépenses : 19 908,00 €  
Recettes : 19 908,00 €

Fonctionnement

Dépenses : 7 851,00 €  
Recettes : 7 851,00 €

❖ **Admission en non-valeur des dépenses irrécouvrables**

Vu les demandes d'admission en non-valeur présentées par Monsieur le Trésorier de Houilles Collectivités locales, comptable de l'Association Syndicale du Parc de Maisons-Laffitte, concernant des titres de recettes afférents à divers exercices comptables dont il n'a pu réaliser le recouvrement,

Et sur la base de la liste des créances concernées transmise en pièce jointe de la convocation à la présente réunion,

Il est demandé au Conseil syndical d'accepter l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables qui s'élèvent à la somme de 2 736,01 euros.

*Après en avoir délibéré, le Conseil autorise à l'unanimité l'admission en non-valeur des créances telles que présentées.*

**II. ADMINISTRATION GENERALE / SECURITE / JURIDIQUE - Frédéric CERTAIN**

RAS

**III. COMMUNICATION - Jean-Luc GAYET**

❖ **Distribution de flyers collecte pour la restauration des Caves du Nord**

La distribution de flyers dans le cadre de la collecte pour la restauration des Caves du Nord se poursuit. Jean-Luc GAYET informe qu'une demande sera faite pour disposer quelques flyers à la Mairie.

❖ **Article dans le « Vivre à Maisons-Laffitte »**

Jean-Luc GAYET adresse des remerciements à la Mairie pour la publication de l'article relatif à la restauration des Caves du Nord dans le magazine « Vivre à Maisons-Laffitte ».

❖ **Événement anniversaire ASP**

La commission communication travaille sur un événement à l'image de ce qui a été réalisé cette année au mois de juin pour la collecte des Caves du nord.  
Si des membres du Conseil ont des idées, elles sont les bienvenues.



### ❖ Budget communication

Le budget communication 2025 sera vu avec Pierre LIEBAERT dans le cadre de la préparation budgétaire. Jean-Luc GAYET remercie le travail et l'implication de Sophie LABRY et Corinne ASCOLI qui permettent de réduire le coût de certains postes budgétaires.

## **IV. ESPACES VERTS, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE - Philippe TROUKENS**

### ❖ Sculpture avenue Lafayette

L'inauguration de la sculpture et du banc avenue Lafayette qui a eu lieu ce jour a été un grand succès. Ce projet a reçu un accueil favorable de la part des mansonniens avec une centaine de personnes présentes.

Globalement, les retours sont positifs.

### ❖ Ramassage des feuilles

L'opération annuelle de ramassage des feuilles des 70 Kms de banquettes est en cours. Les équipes portent une attention particulière à l'utilisation des matériels électriques.

## **V. HIPPIзме**

### ❖ Grande manifestation de la filière hippique

Le jeudi 7 novembre 2024, à Paris, le monde des courses de chevaux a organisé une manifestation historique entre Denfert-Rochereau et les Invalides à laquelle Jean-Jacques CHIOZZI a participé.

Cette manifestation avait pour but de protester contre un amendement du gouvernement au projet de budget de la Sécurité sociale. Il prévoyait d'augmenter la fiscalité des jeux et paris, notamment hippiques :

- Sur les produits bruts des jeux des paris hippiques passés dans le réseau physique (PMU, hippodromes) de 6,9% à 7,5%.
- Sur les paris en ligne de 6,9% à 15%.
- Sur les publicités et offres promotionnelles des opérateurs, sur le produit brut de certains jeux de casinos, du poker en ligne et des paris sportifs physiques (de 6,6% à 7,6%) et en ligne (de 10,6% à 15%).

Concrètement, les revenus issus des paris hippiques sont à 100% reversés à la filière. Ils permettent, tout au long de l'année, l'entretien de 230 hippodromes et des centres d'entraînement répartis dans 84 départements. Ainsi que l'organisation et le financement des allocations de 18000 courses, faisant ainsi vivre environ 70 000 personnes.

Si elle était entrée en vigueur, cette hausse aurait provoqué une perte directe de 60 à 100 millions de revenus distribués à la filière, soit une diminution mécanique de 15 à 20%, avec un impact sur la pérennité de l'activité de nombreux acteurs.





Cela aurait impliqué moins de revenus pour les professionnels de la filière : éleveurs, aux entraîneurs, jockeys, drivers et les salariés.

Mais le monde des courses peut respirer : il n'y aura pas de hausse de la fiscalité sur les paris hippiques, pour le moment. L'idée a finalement été écartée par le Gouvernement et la commission des Affaires Sociales du Sénat a exclu les paris hippiques de la taxation supplémentaire des jeux d'argent.

## VI. URBANISME

RAS

## VII. VOIRIE ET CIRCULATION - Jean-Luc POTTIER

Jean-Luc POTTIER présente les points voirie et circulation :

### ❖ Vélorue Albine

La vélorue sera mise en place sur l'avenue Albine avec la signalétique nécessaire : 8 panneaux vélorue aux intersections et 3 marquages au sol par tronçons.

La mise en œuvre prévisionnelle est fixée au 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

### ❖ Stationnement avenue Buffon

Constat : le stationnement est anarchique sur la portion de l'avenue Buffon proche de la sortie près de la rue de la Muette.

Solutions préconisées par la Ville et l'ASP (réunion du 7 novembre 2024) :

- Interdire le stationnement en bataille sur les banquettes et remettre le stationnement sur l'avenue
- Remise en état des banquettes
- Pose d'un panneau stationnement et arrêt interdit sur le côté droit
- Marquage au sol du stationnement

Des actions de communication seront réalisées auprès des riverains concernés.

### ❖ Plan de stationnement

Ce travail a débuté il y a 2 ans, avec la revue du stationnement sur l'ensemble du Parc. La police municipale estime que la proposition faite par l'ASP est trop complexe et difficile à mettre en œuvre.

Une 3<sup>ème</sup> version du plan de stationnement sera à réaliser. Il y a un débat notamment sur le stationnement figé.

### ❖ Divers

Jean-Luc POTTIER aborde en fin de séance, les points divers suivants :

- Sécurisation de la Place du Château avec une priorité aux vélos. Il est prévu un marquage au sol « cédez le passage » au niveau de la piste cyclable et la pose d'un panneau « cédez le passage » plus un marquage au sol d'un triangle rouge avec cycliste.



- Sortie Ecole Ermitage au 24 avenue Eglé. Lors de la réunion ASP/ Ville un schéma a été trouvé pour la mise en sécurité des élèves avec des zébras de part et d'autre permettant d'accompagner la circulation. Il y a aura également un potelet souple à boule réfléchissant en limite des zébras.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le président

François LEJEALLE